

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 122

présenté par
Mme Blin
-----**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les dispositions prises pour améliorer la sécurité informatique et la protection des données personnelles sur la plateforme Si-Dep.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire la lumière sur les failles de sécurité survenues sur la plateforme Si-Dep.

En aout dernier, plus de 700 000 résultats de tests Covid et données personnelles des patients ont été exposés dans une base de données non sécurisée.

Le présent amendement vise ainsi à demander au gouvernement qu'il fasse la lumière sur les dispositions prises pour que de tels incidents ne se reproduisent plus.